




---

## HISTORIQUE DU SYNDICAT ET DU PROFESSIONNALISME

---

### Présentation du professionnalisme pour l'U.F. 4

Document réalisé par  
THIERRY GUERIN  
ERIC CHARRON  
LIONEL THIERRY

---

#### Sommaire

<b>1. La préhistoire (extrait en très grande partie du livre de J. Trébuchon)</b> .....	<b>2</b>
<b>2. L'Antiquité : les années 70</b> .....	<b>2</b>
<b>3. Le moyen âge : les années 80</b> .....	<b>3</b>
<b>4. L'histoire contemporaine et l'historique du Syndicat</b> .....	<b>3 - 4</b>
4.1. Création .....	3
4.2. Fondement .....	3
4.3. Création du Brevet d'Etat .....	3 - 4
4.4. Changement de nom .....	4
4.5. Les différents présidents et leur origine géographique .....	4
<b>5. Les actions menées</b> .....	<b>4 à 6</b>
5.1. Création du BE .....	4
5.2. Le canyon .....	4
5.3. Représentation auprès des ministères et autres professions .....	4
5.4. Relation avec la Fédération.....	5
5.5. Défense de la profession et du libre accès .....	5
5.6. Autres sujets bouillonnants .....	5
5.7. Refonte du BE .....	5
5.8. Connaissance de la profession .....	5
5.9. Dates douloureuses et solidarité .....	5
5.10. Création d'un emploi salarié .....	6
5.11. Création du deuxième degré en spéléologie.....	6
<b>6. L'actualité récente du SNPSC</b> .....	<b>6 - 7</b>
6.1. Continuation de la représentativité .....	6
6.2. Produits et services à l'attention des syndiqués.....	6
6.3. Information, communication .....	6
6.4. Solidarité .....	6
6.5. Connaissance de la profession .....	6
6.6. Création du CF-SNPSC .....	6
6.7. Création d'un poste de Directeur Technique.....	6 - 7
6.8. Création de section locale du SNPSC.....	7
6.9. Fonctionnement du bureau depuis 2012 .....	7
6.10. Création des DE Canyon et Spéléo .....	7
<b>7. L'avenir du S.N.P.S.C.</b> .....	<b>7</b>
7.1. Effort de communication.....	7
7.2. Service à maintenir ou améliorer.....	7
7.3. Développement du CF-SNPSC .....	7
7.4. Pérennisation de l'emploi salarié, voire le développement d'autres postes .....	7
<b>8. Bibliographie</b> .....	<b>7</b>

## **1. La préhistoire (extrait du livre de J. Trébuchon, « Naissance annoncée du guidage spéléo »)**

Les premières attestations de visite guidée dans des grottes datent des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, notamment dans la grotte de Postojna en Slovénie. En France, cela commence au XIX<sup>e</sup> siècle avec l'essor du romantisme (Grotte des Demoiselles en 1835).

Le développement des grottes touristiques sera surtout lié au thermalisme. L'aménagement progressif des cavités les plus fréquentées éloigne le tourisme souterrain du guidage dit « sportif » qui nous concerne.

Ce n'est qu'au début des années 1950 et avec l'avènement de la société des loisirs et des vacances que naît notre activité. Un des précurseurs est Jean Trébuchon dans les gorges de l'Ardèche qui provoque deux reportages sur le guidage spéléo « *Altitude...Moins* » et « *Comme il y a des Guides de Montagne il peut y avoir des Guides Spéléo* ». Toujours avec Jean Trébuchon, le premier film sur le guidage spéléo est réalisé et diffusé à la télévision en mars 1967 dans l'émission « *Temps Présents* ».

## **2. L'histoire antique : les années 60' (extrait du livre de J. Trébuchon, « Naissance annoncée du guidage spéléo »)**

Jean Trébuchon est le premier loueur de canoë dans les gorges de l'Ardèche, fief s'il en est des activités de plein air, séjours en camping et autres camps sportifs multi-activités. Le guidage spéléo de l'époque ressemble à un mélange de stages d'initiation et de sorties touristiques. Ce développement suscitera d'autres vocations, c'est ainsi que dans les années 60 quelques personnages illustres vont faire leurs premiers pas de guide spéléo : Christian Bayle, Gilbert Mantovani, Olivier Kergomard.

Une partie du milieu qui conçoit la spéléo en des lieux réservés à une élite avisée, trouve sacrilège la vente de l'activité. Ce qui n'empêchera pas certains tenants de cette pureté de l'activité, d'acheter et d'aménager des grottes touristiques, comme l'avaient déjà fait quelques illustres prédécesseurs.

En 1967 le Ministère de la Jeunesse et des Sports (MJS) prescrit la création du Brevet d'Etat autour d'une commission essentiellement composée de représentants du Ministère et de la Fédération. L'absence d'instance représentative de professionnel pénalisera les débats. Cela va motiver des regroupements pour lesquels l'appartenance au contexte fédéral va se poser.

Cette période de trouble verra la création de l'ANGMS (Association Nationale des Guides et Moniteurs de Spéléologie) le 07 juillet 1967. Parmi les membres fondateurs, Jean Trébuchon, Président (et aussi président fondateur du CDS 07 à l'époque), Christian Bayle, Gérard Muselet, Claude Pommier (ancien Trésorier adjoint de la FFS et président du CDS 26), Jean-Jacques Garnier (Trésorier de la FFS), Jean Lavigne (expédition du Berger), Gilbert Mantovani et Geo Marchand (secrétaire général de la FFS).

La volonté de la FFS d'être l'unique interlocuteur va générer des tensions avec l'ANGMS, tensions liées notamment à la méconnaissance du guidage spéléo et à des problèmes de personnes toutes issues du milieu fédéral mais dont les destins vont entrer en conflit par le choix de certains à professionnaliser l'activité, ce qui « casse » l'élitisme encouragé secrètement par les autres. Un article de presse de janvier 1968 ne fera qu'amplifier le problème.

Malgré une reconnaissance de l'ANGMS par la FFS en 1968, rien n'évolue vraiment et en 1969 le MJS se désintéresse même provisoirement du BE car le développement de la profession n'est pas perçu, ce qui interroge sérieusement Jean Trébuchon...

### **3. Le moyen âge : les années 70' et 80'**

Dans les années 70 et 80, la spéléologie professionnelle se développe par l'éducation à l'environnement.

Si la plupart des structures sont associatives et à vocation saisonnière, en montagne, on voit apparaître des groupements plus professionnels. Pluri-actifs par nécessité, les professionnels de la spéléologie sont accompagnateurs en montagnes et/ou moniteurs de ski. Mus par une forte volonté de vivre et de travailler dans « l'espace rural et montagnard », leur organisation se calque sur celle des écoles de ski et des bureaux de guides de haute montagne, basée sur le statut professionnel de « travailleur non salarié ». Certains complètent leur activité par des métiers du bâtiment, de la forêt, de l'agriculture ou par des travaux en milieu d'accès difficile. Les premières entreprises à statut de SARL apparaissent dans le milieu des sports nature. La recherche de reconnaissance par l'état, par le public et par les autres professionnels des métiers du sport, montre vite les limites des brevets fédéraux, uniques formations qualifiantes de l'époque.

### **4. L'histoire moderne : l'historique du Syndicat**

#### **4.1. Création**

Sur le massif du Vercors, les professionnels se réunissent pour clarifier les contenus et tarifs de leurs prestations. François Bocquet propose d'étendre la réflexion aux autres professionnels en France. C'était en 1986 au Centre National de la Spéléologie de Saint Martin en Vercors. Deux années de recherches et d'échanges plus tard, le 16 mai 1988 à Saint-Bauzille de Putois (Hérault), avait lieu l'Assemblée Générale constitutive du S.N.P.S. (Syndicat National des Professionnels de la Spéléologie). François Bocquet (normal) élu comme premier président et Jean Trébuchon en Président d'Honneur. La réponse a sa question de 1969...

La motivation de ces personnes est une meilleure reconnaissance auprès des institutions et du grand public, comme en 67.

#### **4.2. Fondement**

Fondements du SNPS (article 3 des statuts) :

- Grouper les professionnels de la spéléologie et de la descente de canyon, promouvoir la profession, défendre les intérêts des professionnels, soutenir et encourager leurs efforts et conforter les bonnes relations entre les membres
- Représenter la profession notamment dans ses rapports avec les pouvoirs publics, les administrations, les autres syndicats et organismes professionnels, les fédérations sportives concernées, la presse, etc.
- Permettre la découverte des milieux de pratique, développer leur connaissance, encourager leur respect et contribuer de façon active à leur protection.
- Défendre le libre accès aux lieux de pratique pour tous.
- Promouvoir la formation continue de ses membres.

Ces fondements sont très proches de ceux de la FFS, à l'image en effet des membres fondateurs dont la plupart sont issus du milieu fédéral, pratiquants de la spéléologie d'exploration et cadres fédéraux actifs de l'EFS, du SSF etc.

#### **4.3. Création du Brevet d'Etat**

Le premier objectif et gros combat que mènera le SNPS sera la création avec le Ministère de la Jeunesse et des Sports et la Fédération Française de Spéléologie du Brevet d'Etat d'Educateur Sportif du 1er degré option spéléologie. Ce premier combat prend bonne tournure, car le MJS s'intéresse de près à l'activité « canyon ». Les nombreuses réunions et discussions qui rappellent d'ailleurs beaucoup de points de celles des années 67-68 aboutissent à la signature de l'arrêté du Brevet d'Etat le 27 novembre 1992 avec publication au J.O. le 06 décembre 1992.

La FFS, obligée d'accepter, obtient grâce à ce travail, la délégation ministérielle pour la spéléologie.

Ainsi ont lieu,

- En 1993 la première session transitoire,
- En 1994 la seconde, suivie des premières formations,
- En 1995 le premier examen complet du cursus normal.

Parallèlement, le SNPS aide à la professionnalisation de ses membres, négocie un contrat d'assurance professionnelle, se rapproche de l'association de gestion des métiers sportifs de la montagne et obtient la possibilité pour ses membres d'y adhérer.

Il réalise également des articles sur les statuts professionnels, les assurances, les obligations sociales et fiscales dans les différents bulletins du Syndicat. Sans doute une préfiguration de l'UF 4 du futur BE !

#### **4.4. Changement de nom**

Afin d'être en accord avec la réalité de terrain, le SNPS change son patronyme en 1990 pour celui de Syndicat National des Guides de Spéléologie (SNGS). Le SNGM (Syndicat National des Guides de Montagne) assigne le SNGS au tribunal, contestant l'utilisation du mot guide. Il perd en première instance et gagne ensuite en appel. C'est l'absence à l'époque de brevet d'état de spéléologie qui est l'argument qui emporta cette décision de justice.

Le SNGS redevient donc SNPS pour un temps et en 1997 il est baptisé Syndicat National des Professionnels de la Spéléologie et du Canyon (SNPSC).

On peut noter que, malgré la création du BE, personne du Syndicat ne sollicite désormais l'appellation de « Guide »...

#### **4.5. Les différents présidents et leur origine géographique**

- François Bocquet (Vercors)
- Pierre Gaboriau (Savoie)
- Eric Charron (Vercors)
- Thierry Guérin (Grenoble)
- Didier Delcol (Tarn et Garonne)
- Martinho Rodrigues (Dévoluy, Hautes-Alpes)
- Norbert AUMASSON (Pyrénées Orientales)

### **5. Les actions menées**

#### **5.1. Création du BE**

Ce fut la première et la plus importante. Elle a demandé beaucoup d'énergie.

#### **5.2. Le canyon**

C'est le deuxième chapitre important. Suite à l'instruction de 1994 par laquelle il devient obligatoire d'être diplômé pour l'encadrement de la descente de canyon, le Syndicat est présent à toutes les commissions inhérentes à la création de cette formation, au jury des dossiers d'équivalence et crée des stages de remise à niveau. La position du SNPSC est d'inscrire le canyon comme option dans la formation. Mais sous la pression du SNGM voulant conserver cette formation en interne, le Ministère tranche en imposant l'activité en 1996. Trois ans plus tard, le SNGM fait marche arrière en sollicitant à nouveau la formation comme optionnelle (problème de réussite des Guides à l'examen final... ?). Mais vue la réalité de terrain et les apports constitués pour les BE spéléos, le SNPSC refuse.

Une énergie importante est alors dépensée en 1999 par le Syndicat pour le soutenir l'activité canyon convoitée notamment par certains « sous-diplômés » sollicitant l'encadrement de randonnées aquatiques par exemple.

#### **5.3. Représentation auprès des ministères et autres professions**

Depuis sa création, le SNPSC participe à tous les jurys d'examens comme membre de droit et aux différentes commissions gérant nos activités (CREPS, Harmonisation, Professionnel, Coordination, VAE, LPS...). Nous sommes en relation avec tous les autres syndicats du plein air et régulièrement en réunion avec le MJS (loi sur le sport, canyon, nouveau ministre, via ferrata, PAH, création de diplômes, etc.) ainsi qu'avec la Confédération Nationale des Educateurs Sportifs.

Le syndicat est également l'organisme moteur dans la création de l'intersyndicale avec les deux autres syndicats des métiers à cordes (le trio à corde) qui a pris tout son sens en 2009.

#### **5.4. Relation avec la Fédération**

Les rapports avec notre Fédération se sont très nettement améliorés depuis 1999 grâce notamment à l'atténuation de certains problèmes de personnes mais aussi au fait qu'une majorité de professionnels est issue du milieu fédéral et active en son sein.

S'en suit un travail plus productif. Les avancées sur certains sujets traduisent la tolérance des dirigeants de la FFS à l'égard du Brevet d'Etat et la mise en valeur d'intérêts communs, même si localement parfois, l'évolution dans ce sens pour l'aide au développement de la profession par la FFS n'est pas toujours effective.

La présidence de Martinho RODRIGUES conforte ce climat favorable malgré des actions critiquables de la FFS à notre égard (réminiscences de ceux n'ayant pas « digéré » 1992 ?...) qui ont terni l'atmosphère. Mais les liens restent encore solides.

#### **5.5. Défense de la profession et du libre accès**

C'est une des actions permanentes du SNPSC qui se tient aux aguets conformément à sa déontologie. Les frictions que cela engendre avec la FFS, au sujet notamment des conventions interdisant l'accès de sites aux non fédérés voire aux professionnels, n'ont rien de comparables à la situation de la FFME qui, à l'inverse de la FFS, reste plutôt muette au sujet de l'accès aux canyons qui suscitent les mêmes difficultés.

#### **5.6. Autres sujets bouillonnants**

La loi sur le sport de 2000 dont l'article 53 confère aux départements des pouvoirs sur le plein air, les Accompagnateurs Moyenne Montagne et Brevets d'Etat « Eaux Vives » qui sollicitent l'accès aux canyons, la FFS qui revient sur les prérogatives des diplômes fédéraux, les BAPAAT, les Brevets Professionnels etc.

#### **5.7. Refonte du BE**

Une proposition du SNPSC en 2002 visant la refonte du cursus de formation du BE a été acceptée par la FFS qui propose son partenariat (une petite révolution dans notre microcosme !), le nouvel inspecteur coordonnateur et le DTN travaillant (à priori) dans le même sens. Malheureusement l'impossibilité de faire évoluer la formation canyon commune aux 3 professions compromet cette opportunité.

#### **5.8. Connaissance de la profession**

En 1999, le SNPSC a mené une enquête auprès de tous les BE Spéléo (201). Elle met en évidence l'implication des BE actifs au sein de la Fédération (EFS, SSF, CDS) et à l'inverse le désintérêt des non-syndiqués pour la Fédération. Elle montre aussi certaines limites :

- « oui, la formation apporte des éléments, mais si je peux m'en passer c'est mieux »,
- « oui, pour la promotion de l'activité et de la profession auprès notamment du grand public, mais je refuse le matériel syndical ».

Les professionnels sont donc bien des spéléos !!

L'enquête a également mis en évidence la notion de pluriactivité dans les loisirs et domaines annexes.

#### **5.9. Dates douloureuses et solidarité**

Quelques dates ont marqué douloureusement le SNPSC.

Hiver 97 : Accident grave en canyon d'un BE (non-syndiqué), handicapé à vie. Solidarité nulle.

Été 98 : Décès du premier client en encadrement par un BE (syndiqué), en canyon. Solidarité moyenne.

Printemps 2000 : Décès d'une mineure en marche de retour de spéléo encadrée par deux BE (syndiqués), solidarité importante.

Été 2002 : Décès du premier BE lors d'un encadrement en canyon Olivier Kergomard (syndiqué et personnage historique).

Ajoutons à cela le décès (non accidentel ! ) de Jean Trébuchon à l'automne 2001, la preuve de la maturité de notre profession est établie, tellement même que d'illustres anciens s'en vont juste après, voire juste avant la retraite (Pierrot Rias en 2008, Régis Magnin et Dominique Bénard en 2009).

## **5.10. Création d'un emploi salarié**

Pour soulager le bureau des parties administratives, le syndicat crée un poste de secrétaire en 2004. Ce poste permet un meilleur accueil et surtout une gestion administrative bien plus performante. Il pourrait s'améliorer encore mais les moyens financiers du syndicat ne sont pas illimités.

## **5.11. - Création du deuxième degré en spéléologie**

Créé en 2007 selon une nouvelle version du cursus de formation, le deuxième degré valide la mise en place du DES spéléologie avec 20 titulaires en deux sessions et la possibilité pour les personnes issues du milieu spéléologique d'intégrer l'administration avec la reconnaissance que cela suppose dans certains domaines d'expertise et dans la formation à long terme pour le cursus du premier degré.

# **6. L'histoire contemporaine : l'actualité récente du SNPSC**

## **6.1. Continuation de la représentativité**

La présence du SNPSC est requise dans de très nombreuses réunions : Défense de la profession,, Jury LPS et BE, coordination BE, création des diplômes DE spéléo et canyon, MJS, CREPS, intersyndicale, FFS, sécurité civile, accidentologie auxquelles s'ajoutent celles liées à la vie interne du syndicat (réunions, téléphone, courriel, assureur, comptabilité, matériel, bulletin, etc). Cela représente un travail de préparation important et un investissement gourmand en temps pour les bénévoles.

## **6.2. Produits et services à l'attention des syndiqués**

- Combinaisons spéléo, à l'effigie du SNPSC.
- Remise tarifaire chez Petzl, Expé, Croque Montagne, Idées Plein-Air, Patagonia et d'autres en cours de négociation.
- Assurance RC Professionnelle pour les BE et leurs clients (cf dernière affaire UNSA-SNAPEC/MAIF).
- Service juridique d'un réseau d'avocats spécialisé via l'assureur.
- Conseil comptable.

## **6.3. Information, communication**

- Site Internet.
- Affiches et autocollants.
- Bulletin d'information (très lu).

## **6.4. Solidarité**

Défense de la profession et soutien des syndiqués sur tous les fronts.

## **6.5. Connaissance de la profession**

C'est l'objet d'une « enquête métier » menée en 2009 en collaboration avec le Pôle Ressources de Vallon Pont d'Arc.

## **6.6. Création du CF-SNPSC**

Le dernier-né du Syndicat, un Centre de Formation qui a vu le jour en 2009. Il permet :

- la diversification de nos formations,
- de répondre aux demandes extérieures au secteur de la spéléologie en matière de formation technique en milieu vertical, consolidant ainsi notre expertise professionnelle en la matière,
- l'anticipation du recyclage exigé dans les formations,
- l'extension du partenariat avec le CREPS et la FFS,
- l'anticipation du démantèlement éventuel du centre de formation actuel du Brevet d'Etat de Spéléologie,
- et enfin, il doit aussi permettre le développement financier du syndicat par l'intérêt qu'il suscite.

## **6.7. Création d'un poste de Directeur Technique**

Afin de développer l'activité et d'avoir un service plus adapté pour nos syndiqués, il a été créé un poste de directeur technique qui travaille par rapport à des missions qui lui sont données par le bureau. Cela permet d'avoir un suivi plus pertinent des dossiers quels que soient les changements au sein du bureau national.

## **6.8. Création de section locale du SNPSC**

En 2012 s'est créée la deuxième section locale du syndicat. Il s'agit de celle du Massif du Jura. La première qui date des années 90' est celle de l'Isère / Drôme. Ces sections permettent une plus grande représentativité locale pour les professionnels.

## **6.9. Fonctionnement du bureau depuis 2012**

Depuis janvier 2012 le bureau fonctionne avec trois présidents afin de décharger le président en titre du trop lourd travail et de la responsabilité de toutes les décisions. Malgré un bureau actif, certains sujets et décisions sont plus vite résolus lorsque qu'ils sont vus à trois. Cela a très bien fonctionné lors de la première année.

## **6.10. Création des DE canyon et spéléo**

Lourd travail que de s'insérer dans les nouveaux cursus. Cela a pris 4 ans de réunion, discussion, concertation, fâcherie (sur le canyon), mais cela aboutit enfin.

Il a permis la création d'un diplôme canyon depuis 2012 et est en train de permettre la refonte du diplôme spéléo pour 2013. Même si cette réforme est mal conçue dans sa forme de départ avec des textes cadres inadaptés au plein air, notamment aux sports de nature non compétitifs comme notre activité, elle va permettre, en jouant avec les textes, de créer un contenu plus adapté à notre profession actuelle.

## **7. L'avenir du S.N.P.S.C.**

L'avenir du SNPSC passe par la prise en compte des enjeux suivants.

### **7.1. Effort de communication**

Le déficit dans ce domaine est connu malgré l'amélioration constatée depuis 4 ans. La communication s'inscrit dans les objectifs du nouveau bureau avec le développement du site Internet.

Développement du site Internet.

Il reste aussi à développer des outils comme une combinaison canyon ou des habits type polaire, veste, etc...

### **7.2. Service à maintenir ou améliorer**

#### **7.3. Développement du CF-SNPSC**

#### **7.4. Pérennisation de l'emploi salarié, voire le développement d'autres postes**

## **8. Bibliographie**

- Bulletin d'Information du Syndicat,
- Le S.N.P.S.C. : Mode d'emploi,
- Chronique de la naissance annoncée du guidage spéléo, par Jean Trébuchon, 1996,
- La profession aujourd'hui, par Eric Charron, 1996 (publié dans le livre précédent),
- Document de présentation du Syndicat (UF 4), par Yanik Madelénat, inédit,
- Document de présentation du Syndicat (UF 4), par Thierry Guérin, inédit.